Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

De la politique Pas de travail

Que la *Croix* soit joyeuse ! Nous allons reproduire *in-extenso* l'entrefilet paru hier sous le titre : « Du travail. Pas de politique. »

Quelle ne nous remercie pas, il y a deux choses que nous publions avec plaisir : les arguments socialistes apportés par nos amis et les insanités émanant de nos adversaires.

L'entrefilet pouvant être rangé dans la catégorie des insanités, nous n'hésitons pas une minute à l'exposer aux yeux du public roubaisien, qui jugera ainsi de la pauvreté des cléricaux lorsqu'il s'agit de soutenir leurs amis les réactionnaires du conseil municipal :

« Excellente journée que celle de vendredi, pour l'administration de M. Eugène Motte, déclare le pieux journal.

Cette séance du Conseil municipal permettra, une fois de plus, à la population roubaisienne, de se rendre compte, non seulement du soin avec lequel la municipalité actuelle gère les finances de la ville, mais aussi de sa préoccupation constante d'améliorer le sort de la classe ouvrière.

Pour tous ceux que le parti-pris n'aveugle pas, l'institution d'une Caisse de chômage comme celle dont notre grande cité industrielle va maintenant être dotée, est une belle œuvre humanitaire. Et quoi que puissent dire les braillards de la Sociale, toujours prêts à critiquer et incapables de rien faire, les travailleurs seront reconnaissants à l'administration de M. Eugène Motte d'avoir songé à mettre sur pied cette institution.

Quant au rapport de M. Félix Chatteleyn sur la situation budgétaire, il constitue une éclatante démonstration de ce que peuvent faire des administrateurs uniquement soucieux des intérêts de la ville et laissant de côté la stérile et dissolvante politique.

M. Chatteleyn a dit de dures vérités aux socialistes, et la minorité a si bien compris tout ce que cette catilinaire contenait de juste, qu'elle n'a pas bronché. Son leader, M. Liévin Bailleul, l'ancien adjoint aux finances de triste mémoire, ne sachant que répondre, s'est borné à donner rendez-vous, pour le jour des élections prochaines, à la municipalité.

Mais M. Bailleul, à moins d'être un inconscient, sait bien que depuis longtemps déjà les électeurs ont jugé la période de gâchis due au règne des collectivistes et la période de calme et de relèvement que vient de traverser Roubaix, sagement administré par leurs successeurs. »

Nous n'avons pu nous empêcher de sourire en lisant ce pathos qui prouve qu'à la *Croix* on ne s'est même pas donné la peine de se poser la plus simple des questions sur le fonctionnement d'une caisse de chômage.

Il y a bon ou mal an, à Roubaix, environ trois mille chômeurs. La caisse de chômage de M. Roussel ne pourra, le calcul est facile à faire, servir plus de 480 chômeurs, il en restera donc 2.500 qui ne recevront rien du tout, si toutefois, car ce n'est pas encore fait, quatre cent quatre-vingts reçoivent quelque chose.

Quant à ce qui concerne le rapport de M. Chatteleyn, il faut tout le culot d'un Monsieur de la *Croix* pour venir affirmer qu'il est dégagé de toute idée politique, de toute préoccupation électorale.

On pourra le servir en période d'élections, est écrit notre ami Bailleul.

C'est un avant-goût, répondait M. Motte, et l'auteur de l'article ajoute : « la minorité a si bien compris tout ce que celle catilinaire contenait de juste, qu'elle n'a pas bronché. »

Les catilinaires, pieux confrères, furent des discours politiques, essentiellement et entièrement politiques, prononcés par un nommé Licéron contre un nommé Catilina.

Que venez-vous donc nous dire ! M. Chatteleyn n'a pas fait autre chose que de la politique dans son rapport.

Et nous approuvons nos amis de n'avoir pas discuté le rapport haineux de ce fielleux personnage.

Le dernier élu de Roubaix fut chargé, l'autre jour, de lire le rapport du dernier budget de l'administration cléricale.

C'est au peuple roubaisien de répondre à l'homme le plus impopulaire de Roubaix.

A. L.

SIÈGE D'UN ESTAMINET

Trois individus dont deux sont poursuivis en outre pour grivèlerie, ont été arrêtés après avoir fait le siège d'un estaminet.

Alfred Holvaet, 19 ans, peigneur, et Léon Benoit, 25 ans, peigneur, lui aussi, demeurant comme son compagnon, 117, rue de la Redoute, avaient bien vécu et à peu de frais durant la journée de dimanche. Aussi se trouvaient-ils, l'un et l'autre, dans un état comateux, lorsque, vers 10 heures, ils entrèrent dans l'estaminet tenu par Désiré Cauvz et Marie Weillers, 258, rue de l'Alma.

Dans l'estaminet se trouvaient Georges Thieupont, qui jouait aux cartes avec son amie, Eléonore Coopyn et le cabaretier.

Aucun des joueurs ne s'occupa des nouveaux venus et Marie Weillers s'apprêtait à les servir lorsqu'une scène éclata.

ATTAQUE ET RIPOSTE

Elle fut provoquée par Holvaet qui, à peine entré, s'était dirigé vers le groupe formé par Thieupont et ses partenaires. S'adressant à Eléonore Coopyn, il commença à l'insulter, la traitant de tous les noms contenus dans le dictionnaire où les souteneurs puisent.

Puis, comme péroraison à son discours, il envoya à la pauvre femme une gifle retentissante :

Thieupont est un homme pacifique et patient. Il avait laissé passer les injures, mais il trouva que la gifle était de trop.

Se levant, il jeta les cartes sur la table et se précipita sur Holvaet, qui reçut la maîtresse raclée.

LA MISE A SAC

Il en était à peine revenu, lorsque rentra Valère Desmet, peintre, âgé de 24 ans et demeurant rue Darbo.

— Tu arrives tout juste, hurla le vaincu, je viens d'attraper une trique, nous allons tout casser ici ! »

Joignant le geste à la parole, il s'empara d'une chaise qu'il envoya voler à travers la salle.

Ce fut le signal de la mise à sac ; les trois hommes semblaient avoir fait le pari de briser le plus de choses dans le moins long temps possible.

En un clin d'œil, verres, bouteilles, chaises, chassis, étagère, appareil à gaz, tout était brisé, mis en pièces.

SABRE ET COUTEAU

Voulant défendre son domicile et peut-être sa vie, car, vu l'exaltation des assiégeants, on ne savait ce qui pouvait arriver par la suite, Cauvez saisit un vieux sabre et en porta un coup sur la tête de Holvaet qui fut légèrement blessé. Ce fut pour le trio le signal de la retraite.

Mais dans la rue, où il venait d'être refoulé, Holvaet rencontra Marie Weillers qui, sortie pour chercher des agents, se dirigeait vers le poste de police.

Il se mit à sa poursuite, réussit à la rejoindre et, au passage, lui porta un coup de couteau, lui faisant à la tête une blessure longue de 7 à 8 centimètres.

La pauvre femme eut le courage de continuer sa route et arriva tout ensanglantée au commissariat du 1er arrondissement.

Des agents se dirigèrent vers l'estaminet en question et arrivèrent au moment exact où Holvaet, Benoit et Desmedt, revenus sur leurs pas, s'apprêtaient à un second assaut.

UNE DEUXIEME PLAIGNANTE

Conduits au poste sous l'inculpation de coups et blessures et de bris dans la propriété d'autrui, ils y furent retrouvés hier matin par Mme Jorion, cabaretière, 79, rue de Tourcoing, qui venait porter plainte contre les deux premiers, pour grivèlerie. Ils avaient absorbé chez elle tout ce qu'ils avaient pu et étaient partis sans payer.

Les trois compères seront conduits aujourd'hui à Lille où ils devront narrer cette affaire par le menu au juge d'instruction chargé de les interroger.

Quant à Marie Weillers, elle a été soignée par le docteur Carette qui dut faire plusieurs points de suture. Son état n'est relativement pas grave.

UNE DISTRIBUTION A L'HOPITAL

On pouvait lire dans le « Journal de Roubaix » portant la date du 26 décembre la petite note suivante qui fit son effet comme on le verra plus loin.

« Il y aura également fête, aujourd'hui, chez les enfants malades en traitement à l'hôpital.

« Mme Klein a offert à M. le docteur Butruille, président du comité de la Protection de l'Enfance, un arbre de Noël, qui a été envoyé à l'Hôtel-Dieu et plein de jouets dûs à la générosité de Mme Palatte, de la rue Pellart, pour être distribués dimanche matin aux 50 enfants hospitalisés, en même temps que les cadeaux envoyés par le comité de l'*Arbre de Noël*.

« Continuant la généreuse tradition de sa regrettée sœur, Mlle Ryo, Mme Palatte a également joint à son lot des jouets, des friandises, ainsi que des pipes, du tabac, des cigarettes, du tabac à priser, qui seront distribués à tout le personnel hospitalisé, indépendamment des coquilles accordées chaque année par l'Administration charitable. »

Cette fête si pompeusement annoncée, c'est un peu le bâton flottant de la fable, de loin on croit que c'est quelque chose, de près on voit que ce n'est rien.

Aussi les malades protestent-ils très énergiquement et tiennent à mettre la population au courant de ce que fut une distribution autour de laquelle on fit tant d'esbroufe.

A la salle St-Augustin, il y eut trois paquets de tabac, quatre pipes et deux paquets de cigarettes pour vingt-quatre malades, salle St-Benoit on donna deux paquets de tabac, quatre pipes et deux paquets de cigarettes pour vingt malades.

La salle St-Charles et St-Pierre reçut trois paquets de tabac, trois pipes et trois paquets de cigarettes pour quarante-cinq malades. La même proportion se retrouve dans les salles des blessés.

Les hospitalisés, après avoir partagé les cigarettes, il y en avait deux environs pour chacun en furent réduits à mettre les pipes et les paquets de tabac en loterie.

La conséquence la plus triste de la petite réclame parue dans le « Journal de Roubaix » fut le manque complet de tabac pour la plupart des malades.

En effet, les parents ayant lu la note en question, se figurèrent que tous les hospitalisés avaient reçu leur paquet de tabac. Personne n'en apporta donc.

Ceci prouve, après le tabac promis aux vieux de l'hospice et non distribué le jour du 14 Juillet ou du Carnaval d'Eté, qu'il serait sage de ne pas annoncer des merveilles là où il ne doit rien y avoir ou si peu.

LES PETITES COTES FONCIERES

La loi du 15 juillet 1907 dispose que le dégrèvement des petites côtes foncières (côtes foncières des propriétés non bâties ne dépassant pas au total, « pour la part de l'état » et pour le même contribuable, la somme de 25 francs) ordonné par la loi du 21 juillet 1897 sera de nouveau effectué en 1908.

Tous les propriétaires l'ayant obtenu en 1907 l'obtiendront d'office et sans nouvelle déclaration en 1908 pourvu que :

1. La contribution personnelle mobilière à laquelle ils sont assujettis pour 1908 dans leurs diverses résidences ne dépasse pas au total 20 fr. (part de l'Etat).

2. Le chiffre du revenu cadastral indiqué sur leurs avertissements de 1908 soit le même qu'en 1907.

La formalité d'une déclaration nouvelle n'est maintenue qu'à l'égard : 1. Des contribuables dont le revenu cadastral aura été modifié à raison d'acquisitions d'immeubles et qui se trouveront encore dans les conditions voulues pour obtenir un dégrèvement.

2. Des contribuables auxquels il n'a pas été accordé de dégrèvement en 1907 mais qui y auront droit en 1908.

On trouvera dans les mairies et perceptions des instructions détaillées pour la rédaction des déclarations.

MORT SUBITE

Tous ceux qui connaissent la famille Louis Codron; tous ceux qui se trouvaient dimanche soir au concert des anciens élèves de l'Ecole de la rue Dubois n'auront pas été peu étonnés d'apprendre la mort de M. Louis Codron représentant de commerce et président de la Philharmonique du Jean Ghislain.

Ils l'avaient vu en effet au concert donné dans la salle Dominique Rousseau concert au cours du quel l'une de ses filles obtint un énorme succès.

M. Louis Codron, rentré chez lui à une heure du matin, se sentit presqu'aussitôt indisposé. A trois heures, c'est à dire deux heures après son retour, il rendait le dernier soupir.

Un docteur appelé en toute hâte a déclaré que M. Codron avait succombé par suite d'une embolie au cœur.

DOIGTS ECRASES

M. Emile Vions, 41 ans, manœuvre demeurant à Hertaing (Belgique) étant occupé, pour le compte de son patron, M. Auguste Pennel, entrepreneur, rue de Crouy, à la construction de M. Wibaux, rue du manège, s'est fait prendre l'index gauche entre une flotte et une pièce de bois en démontant un engin.

M. le docteur Lepers qui a donné des soins a constaté une plaie par écrasement de l'index gauche et a prescrit 20 jours de repos.

⁂

Un chaudronnier de chez MM. Leveugle frères, chaudronnier en fer rue de l'Ommelet, M. Emile Roken, âgée de 45 ans, demeurant rue de l'Ommelet, impasse Dumas, 2, a eu l'auriculaire gauche comprimé entre deux cornières de fer.

Le docteur Delattre a constaté une plaie contuse par écrasement de la phalangine et phalangette de l'auriculaire gauche, et l'ongle devra être enlevé, 25 jours de repos.

LES PINCHONNEUX

Dans la réunion tenue dimanche chez Praxille Calonne, 14, rue Turgot, les pinchonneux après avoir constitué le bureau du Comité de défenses ont décidé, sur la proposition de M. F. Allart, président, de faire des réunions de protestations et de dresser des listes de pétitions qui seront déposées dans toutes les sociétés de « pinchonneux ».

Une nouvelle réunion du Comité aura lieu dimanche 5 janvier à 4 heures chez Praxille Calonne.

UNE SERVANTE BLESSEE

Mlle Irma Vandemortelle, 16 ans, demeurant rue de la Gare, à Enegnies (Belgique) servante chez M. Paul Flament, boulanger Grande-Rue, 122, était occupée à mettre les volets quand l'un d'eux tomba sur son pied droit.

M. le docteur Rousseau a constaté des plaies contuses des 2e et 3e orteils du pied droit avec décollement des ongles, le praticien a prescrit 20 jours de repos.

POUR LES GREVISTES

Le Cercle « Les Quinze-Vingt » organise au bénéfice des grévistes du tissage Louis Wattine, cinq grandes soirées vocales et instrumentales suivies d'une brillante tombola.

La 1re soiréé aura lieu le dimanche 12 janvier 1907 chez Jules Segard, rue de Lannoy, 34.

La 2e le dimanche 19 janvier chez Joseph Dhondt, 127, rue du Fontenoy.

La 3e, le dimanche 26 janvier chez Joseph Samyn, Parvis Saint-Jean-Baptiste.

La 4e, le dimanche 2 février chez Julien Tiberghien, boulevard d'Halluin.

La 5e, le dimanche 9 février chez M. Désiré Penant, rue de la Mackellerie où aura lieu le tirage de la tombola.

Tout Roubaix voudra coopérer à cette bonne œuvre.

ASSISTANCE AUX VIEILLARDS

C'est par erreur qu'il a été annoncé que la liste d'assistance complémentaire était déposée pendant un délai de 20 jours au secrétariat de la mairie. Seule est déposée, la délibération du Conseil municipal relative aux demandes d'admission formées par des personnes résidant hors de la commune.

LES VISITES A L'HOTEL-DIEU

L'administration des Hospices a l'honneur d'informer le public que les parents des malades hospitalisés à l'Hôtel-Dieu pourront leur rendre visite le mercredi 1er janvier de 11 heures à midi.

Cette visite remplacera celle du jeudi.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

UNE GLISSADE. — A la Société anonyme de teinture et d'impression rayon pneumatique du boulevard de Mulhouse, M. Arthur Hennebo, 31 ans, teinturier demeurant à Hérinnes (Belgique) s'est fait une forte contusion à la jambe gauche en glissant d'un ponton.

15 jours de repos.

EN CHARGEANT UNE PIECE. — Chez MM. Motte et Marquette, M. Arthur Liagre, 48 ans, teinturier, demeurant rue Dagueseau, cour Allart, 18, s'est blessé au genou gauche en chargeant une pièce.

15 jours de repos.

COTE DE LA LAINE

Roubaix, 30. — On a coté en Bourse ce matin : 5 07 janvier ; 4 97 février ; 4 95 mars A ; 4 90 avril A ; 4 87 mai A ; 4 87 juin A ; 4 87 juillet A ; 4 85 août A ; 4 82 septembre A ; 4 82 octobre ; 4 80 novembre.

Affaires enregistrées en Bourse à midi :

20,000 kilos sur janvier à 5 05 ; 10,000 sur avril à 4 87 ; 40,000 sur septembre à 4 80 ; 5,000 sur juillet à 4 82 ; 20,000 sur juillet à 4 85 ; 10,000 sur janvier à 5 02 ; 10,000 sur mars à 4 92 ; 10,000 sur mars à 4 95 ; 20,000 sur mai à 4 85 ; 5,000 sur octobre à 4 82 ; 5,000 sur octobre 4 85 ; 5,000 sur février à 4 97 ; 5,000 sur janvier à 5 07 ; 5,000 sur juin à 4 85.

Total : 170,000 kilos.

Mercredi 1er janvier 1908, Réclame aux Galeries Lilloises : cafetières des gourmets, métal nickelé, valeur 2.50, vendues 1.60.

2064-4

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

LA BOUCHEE DE PAIN. — *Semaine du 23 au 29 décembre 1907.* — Nombre de portions distribuées : Grandes personnes, 948 ; enfants, 768. — Total : 1,716.

Prêt du Couchage : 650 lits complets en circulation.

CONDITION PUBLIQUE DES MATIERES TEXTILES. — Voici le mouvement de la semaine du 23 au 28 décembre 1907 : Soies, 253 kilos ; laines peignées, 127,570 kilos ; laines filées, 52,629 kilos ; laines diverses et blousses, 21,273 kilos ; cotons, 40,421 kilos. — Total : 242,146 kilos.

Marché à terme, 14,094 kilos. — *Conditionnement, 683 1/2 opérations. — Tirage, 374 opérations.* — Décreusage, 15 opérations.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 30 décembre 1907

Naissances. — Fernand Delplarque, rue Delannoy, fort Despret, 4. — Charles De Decker, rue Marceau, cour Faidherbe, 4. — Rachel Delahaye, rue Béranger, 33. — Maurice Coucke, rue de Denain, 48, cour Dhalluin, 11. — Maurice Coetsier, rue Jouffroy, 49. — Eléonore Petit, rue des Ogiers, cour Dhalluin, 15. — Prosper Lags, rue Blanchemaille. — Félix Rossé, rue Blanchemaille. — Angèle Vandenbusche, rue Blanchemaille. — Auguste Otevaert, rue Blanchemaille. — Eugène Deris, rue Blanchemaille. — Arthur Pilacis, rue Blanchmaille. — Désiré Gallois, rue de Lannoy, 122. — Andréa Clapet, rue Blanchemaille. — Agnès Vandenbruwaene, rue du Trichon, 53. — Germaine Dupardin, rue de Lille, cour Motte-Degand, 1.

Décès. — Alphonse Jubé, 55 ans, marchand de musique, rue de la Gare, 16. — Maria Béhancourt, 1 jour, rue Destrée, 81, cour Parent, 1. — Louis Rachée, 73 ans, sans profession, rue Saint-Jean. — Joséphine Cocreman, 69 ans, ménagère, rue des Longues-Haies, 275, cour Dhont, 4. — Aline Codron, 28 ans, ménagère, rue Maiplaquet, cour Facon, 3. — Jean Copenol, 7 mois, rue de Mons, cour Delannoy, 11. — Arthur Dupont, 2 mois, rue Jouffroy, cour Veuve-Petit, 2. — Louis Codron, 49 ans, représentant de commerce, boulevard de Strasbourg, 78. — Catherine Lecourt, 85 ans, sans profession, boulevard de Strasbourg, 75. — Pierre Delplanque, 79 ans, sans profession, rue de l'Hospice.

GAZETTE TOURQUENNOISE
BUREAUX : 1, rue de Roubaix

UNE ESCROQUERIE

Il y a quelques jours, un ouvrier mécanicien, Henri Millescamps, né à Roubaix, le 21 mars 1887, se présentait chez un des fournisseurs de sa mère, M. Jules Desreux, marchand de fromages, rue de Mouvaux, 15. Il se prétendit envoyé par sa mère et au nom de cette dernière demanda au marchand de fromages de lui prêter une somme de 50 francs nécessaire au paiement d'une traite. Les cinquante francs devaient être remboursés à bref délai. M. Desreux s'exécuta. Avant-hier il se présenta chez la mère de l'ouvrier mécanicien et lui demanda de lui rendre l'argent. Mme Millescamps se récria. Elle n'avait jamais chargé son fils d'emprunter de l'argent. Le marchand de fromages avait été joué.

Il a porté plainte lundi matin à M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement. Henri Millescamps, qui n'a pas de domicile fixe, est recherché.

LES MEFAITS DE L'IVRESSE

M. Moulines, commissaire de police du 2e arrondissement, a reçu lundi la plainte d'une ménagère, Mme Marie Selaere, 37 ans, qui est odieusement maltraitée par son mari, Jules Eloy, mécanicien, rue Dourdan, 40.

La ménagère qui va bientôt être mère, pour la huitième fois, demanda dimanche soir à son mari de lui donner un peu d'argent, pour acheter du pain. Jules Eloy accueillit mal cette demande. Il avait bu, comme cela lui arrive trop fréquemment. Au lieu de pain, il distribua force coups à sa femme. La malheureuse fut si mal menée qu'elle dut se faire soigner par un médecin. Procès-verbal a été dressé contre le mari.

DETTES A REGLER

La gendarmerie a arrêté Jérôme Legley, 25 ans, peigneur, et Victor Samain, 32 ans, peigneur, à Tourcoing. Ayant négligé de solder des amendes dont les frappa pour ivresse le tribunal de simple police, ces deux individus ont été dirigés sur Lille où ils purgeront deux jours de prison.

UN VOLEUR DE CUIVRE

Deux gendarmes, passant rue de Reckem, dimanche soir, à 8 heures et demie, appréhendèrent et arrêtèrent un jeune homme dont l'allure leur avait paru suspecte. Dans une des poches de son paletot, ce jeune homme, Paul Verbrouck, 18 ans, serrurier, né à Comines, domicilié rue St-Joseph, à la Croix-Rouge, dissimulait une pièce de cuivre dont il ne put indiquer la provenance. Pressé de questions, il déclara qu'il avait volé la pièce de cuivre, il y a deux mois, aux Forges et Ateliers du Nord, rue Winoc Chocquel, puis se ravisant, il prétendit que cette version était fausse et que la pièce de cuivre provenait de l'établissement Leclercq, rue Jacquart. Il l'y aurait dérobée au cours d'un incendie qui aurait éclaté il y a 6 semaines. Or, l'établissement Leclercq n'a pas été incendié. C'est ce que les gendarmes firent observer à leur prisonnier. Verbrouck se décida alors à dire la vérité. La pièce de cuivre avait été enlevée samedi soir d'un coffre du kiosque de la Compagnie des tramways, place St-Christophe. Le gardien de ce kiosque a reconnu la pièce de cuivre. C'est une douille de disque, d'une valeur de 10 francs.

Le voleur a été conduit à Lille.

SIX FRAUDEURS ARRETES

Les douaniers du Touquet ont arrêté, au cours de l'avant-dernière nuit : Noël Cognez, 23 ans, mouleur, né à Mouscron (Belgique), domicilié à Wattrelos, et Gustave Hannoy, 35 ans, tisserand, né à Hazebrouck, sans domicile fixe. Ces hommes portaient des ceintures renfermant 60 kilos de café vert d'une valeur de 180 francs.

Les douaniers de La Marlière ont en outre capturé 4 fraudeurs. Louis Rombaux, 21 ans, serrurier, né à Roubaix, sans domicile fixe ; Gustave Delemme, 20 ans, peigneur, né et domicilié à Mouscron ; Gustave Delescluse, 17 ans, bâcleur, né à Tourcoing, domicilié à Bondues, et Léon Dhercourt, 16 ans, charretier, sans domicile fixe.

Ces individus tentaient d'introduire en France des ballots contenant 97 kilos de café vert ; cinq cents grammes de café ; huit cents grammes de tabac en poudre et cent grammes d'allumettes chimiques, le tout d'une valeur approximative de 300 francs.

Les 6 fraudeurs ont été conduits à Lille.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL

Un ouvrier du tissage Charles Tiberghien et fils, rue de La Digue, M. Théophile Martin, tulliste, 162r rue d'Anvers, est tombé du haut d'une échelle lundi matin et s'est blessé à la face dorsale de la main droite. Il devra se reposer pendant 8 jours.

ASSISTANCE OBLIGATOIRE

Il est rappelé aux intéressés que les mandats de paiement du mois de décembre, seront à leur disposition le jeudi 2 janvier 1908, à partir de 9 heures du matin, au siège du Bureau de Bienfaisance.

AVIS AUX AMATEURS COLOMBOPHILES

Nous apprenons que par décision préfectorale en date du 26 de ce mois, l'autorisation d'élever et d'entraîner des pigeons voyageurs a été retirée aux sieurs L... et D... pour n'avoir pas déclaré leurs pigeons conformément à la loi.

Les amateurs qui n'ont pas encore fait leur déclaration cette année, feront bien de s'inspirer de cette décision et de régulariser leur situation.

AVENIR DU PROLETARIAT

Dimanche 5 janvier 1908, de 10 heures à 11 heures et demie, au siège de l'Avenir du Prolétariat, 2, place de la *République*, café du Centre, réunion du comité ; perceptions des cotisations. Renseignements.

Il sera aussi perçu les cotisations annuelles des Prolétaires Prévoyants.

PRINCESSE MAKOKO Parfum nouveau Victor VAISSIER

LA FIEVRE APHTEUSE

La fièvre aphteuse a fait récemment sa réapparition au marché de la Villette de Paris, d'où certains bouchers et marchands de bestiaux de notre région tirent chaque semaine une partie de leurs approvisionnements.

L'épizootie dont il s'agit étant en voie de disparition dans notre département, il importe que toutes mesures prophylactiques soient immédiatement prises par les intéressés eux-mêmes pour éviter de nouvelles réinfections du bétail.

Il est rappelé que l'arrêté préfectoral du 11 juillet 1906, relatif aux animaux provenant du département de la Seine, est toujours en vigueur et que toute personne qui contreviendrait à ses prescriptions s'exposerait à être l'objet de procès-verbaux.

Les intéressés qui le désireraient peuvent, dès maintenant, prendre communication de cet arrêté au bureau du secrétariat de la mairie de Tourcoing.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 30 décembre 1907

Naissances. — Dubois Emile, rue du Vélodrome, 55. — Dekuyssche Edmond, rue de Coulmme, 7. — Legal Richard, rue de la Tranquillité, 16. — Dufourmont Marcelle, rue d'Ostende, 42. — Feys Germaine, rue de Reims.

Décès. — Broutain Amand, 32 ans, rue Parmentier, 21. — Vanderluys François, 76 ans, place de la Gare. — Raquez Sophie, 83 ans, rue Chanzy, 35. — Leman Léonie, 57 ans, rue de Jemmapes, 25. — Mort-nés, 2.

Autour de Roubaix-Tourcoing

MOUVAUX

MENTEURS CYNIQUES

Un membre de la minorité réactionnaire déversant quotidiennement son fiel dans la « Croix » a poussé le cynisme à son comble, dimanche dernier.

A ce méchant écervelé, dont les amis n'ont pas craint d'intervenir auprès des patrons pour enlever le pain de deux de nos amis, actifs propagandistes socialistes et qui ose affirmer avec un aplomb sans pareil que la majorité républicaine veut exploiter l'ouvrier en fixant le chiffre de 150 francs comme minimum de « déduction », nous disons « menteur ! »

« Menteur », parce qu'il affirme que le probe et actif citoyen Duhem a été désavoué par ses collègues de la majorité, alors qu'il a eu leur pleine et entière approbation.

Voici, MM. les réacs, ce que vous avez repoussé : dans sa séance du 6 juin dernier, la majorité avait fixé le minimum de loyer imposable à 216 francs, c'est à dire que ceux qui auraient un loyer inférieur à 18 francs par mois ne paieraient pas la contribution personnelle-mobilière.

Or, le maire, voulant en cela décharger le petit contribuable, proposait une diminution uniforme de 150 francs, c'est à dire que celui qui aurait un loyer de 216 francs ne paierait que pour 216 fr. — 150, soit 66 francs.

Nous allons prendre des chiffres pour vous démontrer, messieurs les réactionnaires, le démocratisme qui a dicté les lignes de ce projet :

Supposons 1000 francs d'impôt à payer par 3 personnes d'ont l'une aurait un loyer de 1200 francs, l'autre 600 francs et la troisième 240 francs.

Par une simple règle de trois nous apprendrons que ces personnes paieront respectivement : 588 fr. 12; 294 fr. 06 et 117 fr.62

Or voici ce qu'ils paieraient avec le système que vous avez repoussé : 660 fr. 13; 292 francs 91 et 56 fr. 58.

Comme on le voit la part du riche serait augmentée de 72 fr. 01 et celle de l'ouvrier diminuée de 61 fr. 10. Quant à celle de la personne de condition moyenne ,elle serait stable quoique un peu diminuée tout de même.

Ces chiffres sont assez éloquents; ils se passent de commentaires.

CROIX

LES VIANDES. — Les arrêtés d'urgence pris par le maire de Croix recevront leur application à compter du 1er janvier 1908.

L'une des salles du chalet-bains, rue du Crêchet, est affectée au pesage et à la vérification. Cette opération aura lieu tous les jours, de 2 heures à 4 heures du soir.

Notification de ces arrêtés sera faite aux bouchers et charcutiers aujourd'hui 31 décembre.

HEM

Le lock-out Bettremieux

La situation reste la même, les « conduites » ont continué. Hier après-midi, M. Faudot et M. Joly ont eu une entrevue avec le Comité de la grève au siège du Syndicat chrétien de la Construction.

Après une heure de pourparlers, M. Faudot a demandé aux délégués si M. Bettremieux laisant rentrer tous les ouvriers ceux-ci abandonneraient les autres revendications.

Les délégués ont déclaré qu'ils ne pouvaient répondre avant d'avoir consulté les ouvriers.

Une réunion a eu lieu et par vote secret et à l'unanimité, les ouvriers ont décidé de ne rien changer aux propositions contenues dans la lettre envoyée la semaine dernière aux patrons.

Les délégués ont communiqué cette réponse à M. Faudot, qui leur a dit que dans ces conditions, il considérait sa mission comme terminée. Puis il est allé donner cette réponse aux patrons.

WASQUEHAL

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Dans l'usine de taquets du Château-Blanc, le sieur Duhamel Alphonse, âgé de 19 ans, demeurant à Marcq-en-Barœul, au service de M. Dupire, s'est enfoncé une écharde de bois sous l'ongle du médius droit.

Le docteur Butin lui a prescrit un repos de 4 ou 5 jours.

— Au chantier du Pont de Wasquehal, le nommé Despinoy Henri, âgé de 50 ans, riveur, demeurant à Fives, rue de Lannoy, travaillant pour la Compagnie de Fives-Lille, déchargeait une pièce de fer qui, ayant buté sur le paume de la main droite, a déterminé une entorse du poignet.

12 jours de repos lui seront nécessaires. Prescription du docteur Butin.

WATTRELOS

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes Louis Basset et Jean-Baptiste Druon, de la brigade de Wattrelos, ont arrêté hier, vers 3 heures du matin, le nommé Jean Hardoux, 28 ans, tisserand, demeurant à Herseaux (Belgique), qui était porteur de 14 kilos de café vert, 8 kilos 500 de tabac haché, 492 boîtes d'allumettes chimiques, le tout d'une valeur de 369 fr. 65.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Chez MM. Haustrate et Cie, un ouvrier, Quivrin Adolphe, 20 ans, tourneur, demeurant à Roubaix, rue Lacroix, 297, a eu la main droite prise entre le plateau et le banc du tour, d'où plusieurs plaies contuses du médius de l'annulaire et de l'auriculaire. Dix à quinze jours de repos.

ETAT CIVIL du 30 décembre. — *Naissances.* — Jeanne Delporte, rue de Tourcoing, 65. — Alfred Scisson, rue Beaurepaire. — Alice Houtleman, à la Houzarde, maisons Castelain. — Maria Walgraef, au Touquet, maisons Mercier, 13. — Georges Gilain, rue Félix-Faure, 48.

Décès. — Vincent Montagne, 7 semaines, rue Beaurepaire, 59. — Adèle Moulart, 73 ans, rue Saint-Joseph, 7. — Jean Vankesteren, 58 ans, ouvrier de fabrique, rue du Petit-Tournai.

Lille

Un adolescent chevalier du "surin"

Un galopin de 13 ans blesse d'un coup de couteau une fillette de 12 ans.

La valeur n'attend pas le nombre des années... chez les chevaliers du « surin » !

A Lille, un gosse, à peine sorti de l'école, jaloux des lauriers que recueillent les « grands » a voulu, dimanche soir, se distinguer lui aussi en démontrant que l'âge n'y faisait rien dans la façon de se servir du couteau.

Une dame Angèle Roisin, demeurant rue de Paris, 269, envoyait, avant hier vers 6 heures et demie sa fillette âgée de 13 ans, chez l'épicier faire quelques emplettes.

Gaie, insouciante, se riant dans les glaces des devantures, l'enfant s'empressait vers l'épicière pour s'acquitter de sa mission lorsque soudain, de l'ombre d'une porte surgit un gosse :

D'une voix traînante, affectant les allures d'un « grand » ce galopin, barrant le passage à l'enfant effrayée lui dit : « Tiens, Suzanne, j't'en veux d'puis longtemps, y'là pour toi ! »

En même temps, le jeune malandrin brandissait un couteau qu'il cachait dans son dos et en portait un coup à la fillette qui, voyant le geste, para du bras gauche.

Atteinte au pouce, la petite Suzanne, la main en sang, se réfugia chez sa mère, cependant que l'élève « surineur » fuyait dans l'obscurité.

A sa mère dans les bras de laquelle l'enfant sanglotait, cette dernière put désigner son agresseur : c'était un galopin de 13 ans, Auguste Delai, demeurant chez ses parents rue des Etaques.

Mme Roisin fit mander tout d'abord un médecin qui vint panser la blessée. L'enfant avait un muscle extenseur sectionné.

La mère courut ensuite au poste du 3e arrondissement et raconta à M. Guyot, commissaire de police, l'agression dont sa fillette venait d'être victime.

Suzanne Roisin, d'après la première enquête du magistrat, aurait été, il y a quelques jours, victime d'une première agression de ce jeune « apache » des mains duquel, des passants durent la retirer.

Ce disciple, en herbe, des Lecas et autres, prétend ne pas avoir quitté son domicile à 8 heures.

Des témoins entendus affirment l'avoir vu rôder peu d'instants avant l'agression, au tour du logis de Mme Roisin.

M. Guyot, aujourd'hui, continuera son enquête.

LILLE LA NUIT

Malgré les patrouilles d'agents qui parcourent la nuit notre ville de tous côtés, il se trouve toujours à Lille des individus à mine patibulaire qui profitent des coins obscurs pour dévaliser les passants.

Dans l'avant-dernière nuit, vers 3 heures et demie du matin, M. Emile Wattel, peintre, demeurant 40, rue de la Monnaie, rentrait à son domicile.

Soudain, en passant sur le boulevard des Ecoles, il croisa trois individus qui parlaient à voix basse.

Il avait à peine fait quelques pas, qu'il était pris à la gorge par l'un des inconnus qui le jeta à terre. Tandis que l'un l'empêchait de crier, un autre le fouillait consciencieusement. Après lui avoir subtilisé une somme de 20 francs, M. Wattel qui faisait le mort, de peur des coups, n'entendit plus que la course de ses agresseurs dans la nuit.

Pas du tout satisfait de cette rencontre, le peintre alla conter sa mésaventure à la police qui recherche activement les malandrins.

TROP SE PRESSER, NUIT

A maintes reprises nous avons signalé les accidents sont sont victimes les voyageurs qui veulent monter ou descendre des cars en marche. Malgré ces avertissements, nombreuses sont les personnes victimes de leur imprudence.

Dimanche soir, vers 11 heures, un car P longeait le boulevard Victor Hugo se dirigeant vers la Porte des Postes.

A une vingtaine de mètres de l'arrêt de la rue de la Justice, une dame de mise très élégante, paraissant âgée d'une trentaine d'années, qui se trouvait sur la plate-forme du car, voulut descendre à la marche.

Prenant mal son élan, l'imprudente voyageuse glissa sur le marchepied et fut précipitée sur la chaussée, tête en avant.

Cette personne qui désire garder l'anonymat se releva portant à la face des blessures d'où le sang s'échappait en abondance. Elle regagna aussitôt son domicile où un docteur requis vint lui prodiguer des soins.

La superbe jaquette en peluche de la blessée fut mise en piteux état.

Au Parquet

LES ENTOLEURS DE LA RUE DU BOURDEAU. — On se souvient de la mésaventure de ce marinier, M. V..., qui, l'un de ces derniers soirs, se laissa entraîner dans un estaminet de la rue du Bourdeau par quelques « vierges du trottoir » qui, avec un « ami » le dévalisèrent en toute conscience.

M. Houeix, juge d'instruction, chargé de cet « entôlage » vient de renvoyer devant le tribunal correctionnel, audience du 3 janvier, les nommés Wilerval, 18 ans, rue des Etaques ; Lucie Vanloo, 21 ans, rue de l'Hôpital-Saint-Roch, et Jeanne Vermoere, 16 ans, rue des Robleds.

La jeune Blanche Bourgeois, 16 ans, rue des Etaques, bénéficie d'un non-lieu.

Dunkerque

Réunion des Charpentiers-Menuisiers

**La Fédération